

La rouchère

Le bulletin communal d'Oradour



Juillet 2010

Sommaire

	Page
Le mot du Maire	1
Le Conseil Municipal et les commissions communales	2
Les commissions intercommunales	3
Les élections depuis 2008	4
Résultats 2009 et budget 2010	5
Etat civil	6
Salle communale : location et règlement	7
Les associations de la commune	8
Le SIMO	9
Les travaux et projets de la commune	10
Les évènements communaux	15
Les animations	16
La Communauté de Communes du pays d'Aigre	17
L'assainissement sur le pays d'Aigre	21
Le SIAEP	22
Le programme Re-sources	23
Le SIABHAC	25
Le Pays du Ruffécois	27
Le syndicat mixte du collège d'Aigre	29
Les écoles et les enfants d'Oradour	
Bien vieillir chez soi	30
Guide pratique	31
Et la TNT ?	33

Le mot du Maire

En cette période difficile nous essayons de tenir notre budget en équilibre, des travaux d'effacement de réseaux sont prévus dans Cernerville pour le mois de Septembre, suivra l'aménagement du bourg avec rétrécissement de la voie départementale de manière à réduire les excès de vitesse de plus en plus fréquents au fil du temps.

Le projet éolien prévu sur les communes d'Oradour Lourault et les Eyzies tient la route mais il faut du temps et de la patience pour un programme de cette importance.

Quelques personnes voient cela de mauvaise augure cela apporte ^{peut-être} des finances aux propriétaires et à la commune qui ne sont pas négligeables. Comme tous les ans des travaux de voirie sont prévus cet été sur plusieurs voies communales cela permet d'avoir toujours une qualité parfaite de notre parc.

Pierre Domain ayant fait valoir ses droits à la retraite sera remplacé par Christian Valant de Albous; celui-ci prendra ses fonctions aux alentours du 15 Août.

Le Maire
- Yves Clément -

Le Conseil municipal

Composition du conseil municipal depuis mars 2008, date des dernières élections municipales.

Maire : Yves CLEMENT

Maire adjoint : Jean Guy BROUTIER

Les Conseillers : Corinne BAILLARGEAU, Olivier BAILLARGEAU, Robert BOUCARDEAU, Bernard CLEMENT, Daniel DILHAC, Jean-Claude GUILLON, Jean-Guy MOREAU, Christian ROUSSEAU, Thierry SYLVESTRE.

Délégués des commissions communales

Commission de travaux (voirie et équipement)

- Le conseil municipal

Commission d'action sociale

- Yves CLEMENT, Corinne BAILLARGEAU, Thierry SYLVESTRE

Commission des impôts

- 12 délégués titulaires (dont un hors commune) : Mauricette CARRE, Auguste BERTRAND, André GEOFFRION, Jean-Louis BURGAUD, Yves COIRARD, Gisèle CARASKAKIS, Simone DESCHAMPS, Patrice MEMIN, Jean-Marc PRUDHOMME, Monique NAUD, Jacky CARRE, Didier RAVION
- 12 délégués suppléants (dont un hors commune) : Jean Guy BROUTIER, Jean MARCHET, Thierry SYLVESTRE, Yves CLEMENT, Olivier BAILLARGEAU, Christian ROUSSEAU, Bernard CLEMENT, Jean Claude GUILLON, Robert BOUCARDEAU, Jean Guy MOREAU, Daniel DILHAC, Jean-Michel LAPARRE,

Commission vie associative

- Corinne BAILLARGEAU, Olivier BAILLARGEAU, Daniel DILHAC

Délégués des commissions intercommunales

Communauté de communes du pays d'aigre

- 3 délégués titulaires : Jean-Guy BROUTIER, Daniel DILHAC, Thierry SYLVESTRE
- 2 délégués suppléants : Corinne BAILLARGEAU, Bernard CLEMENT

Syndicat mixte du collège d'Aigre

- 2 délégués titulaires : Corinne BAILLARGEAU, Yves CLEMENT

SIMO MONS-ORADOUR

- 3 délégués : Robert BOUCARDEAU, Yves CLEMENT, Jean-Guy MOREAU

Syndicat d'électrification de Villefagnan

- 2 délégués titulaires : Olivier BAILLARGEAU, Jean-Guy MOREAU
- 2 délégués suppléants : Robert BOUCARDEAU, Jean Claude GUILLON

Secteur intercommunal d'énergies de Villefagnan

- 1 délégué titulaire : Jean-Guy BROUTIER
- 1 délégué suppléant : Robert BOUCARDEAU

Syndicat mixte de la fourrière

- 1 délégué titulaire : Yves CLEMENT
- 1 délégué suppléant : Robert BOUCARDEAU

SIAHBAC syndicat intercommunal hydraulique aménagement du bassin Aume Couture

- 2 délégués titulaires : Olivier BAILLARGEAU, Thierry SYLVESTRE
- 2 délégués suppléants : Bernard CLEMENT, Jean-Claude GUILLON

Syndicat d'alimentation en eau potable de Saint Fraigne

- 2 délégués titulaires : Yves CLEMENT, Daniel DILHAC
- 2 délégués suppléants : Robert BOUCARDEAU, Thierry SYLVESTRE

Syndicat du pays du Ruffécois :

- 2 délégués titulaires : Jean-Guy BROUTIER, Christian ROUSSEAU
- 2 délégués suppléants : Corinne BAILLARGEAU, Thierry SYLVESTRE

Les élections depuis 2008

Elections municipales

Le Conseil Municipal étant élu pour 6 ans, les prochaines élections auront lieu en 2014.

Elections des commissions syndicales des sections de communes

Ces élections ont eu lieu en 2008.

Elections cantonales

Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans. Le Conseil Général est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les dernières élections ont eu lieu en mars 2008, mais le canton d'Aigre n'était pas concerné. L'assemblée départementale est composée de 35 conseillers généraux. Franck BONNET est le conseiller général du canton d'Aigre. A Oradour, nous voterons en mars 2011.

Elections régionales

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans. Les dernières élections ont eu lieu en mars 2010.

Le Conseil Régional compte 55 élus. Ségolène ROYAL en est la présidente.

Elections législatives

L'Assemblée Nationale compte 577 députés élus pour 5 ans.

Les prochaines élections auront lieu en 2012.

Le département de la Charente est constitué de 4 circonscriptions représentées par quatre députés. Jérôme LAMBERT est élu dans la troisième circonscription de la Charente dont fait partie le canton d'Aigre.

Elections sénatoriales

Le Sénat est composé de 343 sénateurs, élus pour un mandat de six ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés, conseillers régionaux, généraux, municipaux. Pour Oradour, Yves CLEMENT a été désigné comme électeur, c'était en septembre 2008. Ont été élus sénateurs pour la Charente, Nicole BONNEFOY et Michel BOUTANT.

Election présidentielle

Le Président a été élu en mai 2007 pour 5 ans, nous voterons en 2012.

Elections européennes.

Nous avons voté en juin 2009. Les députés européens sont élus pour 5 ans.

Sur les 736 députés européens, 72 sont français.

Compte administratif 2009 et Budget 2010

A) LES DEPENSES :

DEPENSES	RESULTATS 2009	PREVISIONS 2010	EVOLUTION
A caractère général	144 728.00€	104 850 .00€	-27.53%*
Charges de personnel	35 640.00€	30 690.00E	-14.00%**
Charges de gestion	58 739.00€	59 550.00€	1.40%
Autres charges	93807.00€	149 094.00€	59.00%***
TOTAL DEPENSES	332 914.00€	344 214.00€	3.39%

Commentaires :

* La baisse porte principalement sur les dépenses d'entretien des bâtiments et le la voirie soit -42.000 , 00 € pour le budget prévisionnel 2010.

** La diminution est consécutive au changement de secrétaire qui n'est pas encore titulaire.

*** L'évolution concerne la section d'investissement qui totalise à elle seule 142.000 € en 2010 en lien avec les travaux d'aménagement des bourgs.

La progression des dépenses totales pour 2010 est somme toute modérée à + 3,39 %.

B) LES RECETTES :

RECETTES	RESULTATS 2009	PREVISIONS 2010	EVOLUTION
Impôts et taxes	82 578.00€	84 749 .00€	-2.63%
Dotations et participations	64 016.00€	63 682.00€	NS
Autres produits	185 470.00€	195 000.00€	5.14%*
TOTAL RECETTES	332 914.00€	344 214.00€	3.39%

Commentaires :

* Dans la partie autres produits, l'excédent de fonctionnement reporté dans le prévisionnel 2010 est de : 185.000,03 €.

En conclusion c'est un budget équilibré avec un excédent de trésorerie.

Etat civil

La commune d'Oradour compte une centaine de familles pour 220 habitants.

Les naissances :

- Yvana, Solange VIDEAU le 22 janvier 2009



Les mariages :

- Jean-Michel LAPARRE et Isabelle GANDEMER le 24 janvier 2009

Les décès :

- Odile BRUNERIE le 23 mars 2009
- Maurice CARASKAKIS le 02 avril 2009
- Jacques HერიARD-DUBREUIL le 19 octobre 2009
- Denise CHAGNAUD le 30 novembre 2009
- Jacques CLEMENT le 9 juin 2010

Les nouveaux résidents:

- Jean-Baptiste ROUX à Germeville
- Emilie GREZILLER à Germeville
- Laure DOMAIN à Chillé

La salle communale : location et règlement

A) Location :

Toute personne intéressée par la location de la salle communale devra en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie Tél : 05.45.21.02.84

B) Utilisation de la salle :

Il est interdit :

- . de fumer dans la salle,
- . de planter des punaises dans les murs,
- . de faire trop de nuisances sonores en raison du locataire du dessus,
- . de toucher aux portraits des Présidents.

Après chaque location, la salle doit être balayée et remise dans un état de propreté satisfaisant.

C) Conditions de location :

- o Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :
Habitants de la commune : été : 60 € hiver : 100 €
Habitants hors commune : été : 100 € hiver : 160 €
- o Caution :
Lors de la prise des clés, il sera demandé au loueur une caution de : 305 €, qui sera intégralement reversée si la salle est remise dans un état satisfaisant.
Dans le cas contraire, le montant des dégradations sera déduit de la caution.
- o Assurance :
Lors de la location, une attestation d'assurance responsabilité civile devra être fournie.

La société de chasse

Président : Jacky Carré

Vice-président : Yvan Trainaud

Trésorier : Guy Trainaud

Secrétaire : Julien Carré

Animations

- Chasse au chevreuil le 28 novembre 2009 au profit du Téléthon

- Loto le 28 février 2010

- Repas le 07 mars 2010

Le Comité des fêtes

Après quelques difficultés de fonctionnement, le comité des fêtes a toutefois été en mesure d'organiser le repas du 13 juillet. M. RAUCROY Roger en assure la présidence.

SIMO Syndicat intercommunal Mons-Oradour

Créé au début des années 80 par messieurs MATARD et HERIARD, respectivement maires de Mons et d'Oradour, le SIMO permet aux deux communes d'acquérir du matériel (renouvellement en 2009 du broyeur des bords de route), de réaliser des travaux (entretien annuel de nos chemins communaux par goudronnage) et d'employer du personnel, ce que l'une et l'autre ne pourraient faire seule.

Il est présidé par Monsieur Eric MAREE, assisté par deux conseillers municipaux de MONS et trois d'ORADOUR.

Il faut noter que la nouvelle secrétaire de mairie Emilie GREZILLER, comme Madame BOUTENEGRE auparavant, est en charge du secrétariat du SIMO 1 heure par semaine.

Cet été, Pierre DOMAIN a aussi fait valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour le travail qu'il a effectué sur notre commune avec professionnalisme et gentillesse. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.

Un appel à candidature a été lancé par le syndicat.

Christian VALLANT, de Mons, a été recruté par le SIMO, pour ce poste d'employé chargé de l'entretien. A partir du 23 août 2010, il effectuera le lundi et mardi, 16 heures sur la commune d'Oradour et 19 heures du mercredi au vendredi sur la commune de Mons.

Martial RAUCROY, quant à lui, effectue 20 heures sur la commune d'Oradour du lundi au mercredi et 15 heures sur la commune de Mons du mercredi au vendredi. Cette répartition horaire permet aux deux employés de travailler ensemble sur chacune des deux communes, ce qui est nécessaire pour certains travaux.

Les travaux et projets de la commune

L'entretien des chemins communaux.

Afin de maintenir les chemins communaux en état, la commune engage chaque année des travaux de restauration. Une partie des travaux est effectuée par l'intermédiaire du SIMO (syndicat intercommunal MONS ORADOUR) il s'agit de la route du Maine et de l'arbre. Les autres tronçons seront réalisés par la commune : le chemin du marais commun, le chemin des vignes, le chemin rural du bois Ménard, et le chemin du bois Joutaud.

Aménagement de l'île à Germeville:

Il est de certaine île comme de la plus belle fille... Qui n'a pas rêvé un jour de transformer son destin en conte de fée ? C'est ainsi que l'ilette de Germeville s'est retrouvée soudainement accessible...Un miracle se serait-il réalisé ?

Espérons simplement que le conte se terminera bien et que les riverains, les promeneurs et les pêcheurs y trouveront leur bonheur !

Parking à Germeville:

A l'angle de la rue principale et de la rue de la citerne l'aménagement du carrefour a permis la réalisation d'un parking bien apprécié par les riverains.

Logements de la Commune à Chillé :

Après une période de vacance, les logements de CHILLE ont de nouveaux locataires. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Divers travaux :

Une réfection des canalisations d'eau par la SAUR a été réalisée entre Oradour et Chillé sur une partie du réseau. Cette première tranche correspond à la moitié des travaux, la deuxième se réalisera en 2010.

Le miroir permettant une bonne visibilité aux riverains de l'impasse du haut à Chillé a été remplacé.

Par ailleurs la mise aux normes du réseau EDF se poursuit. Dernièrement des travaux ont été effectués à Germeville, à l'angle de la rue Haute et de la rue du moulin brûlé avec la pose de câbles et de poteaux.

Aménagement des bourgs de Chillé et Germeville

Après une longue gestation et beaucoup de réflexion, l'aménagement des bourgs va pouvoir commencer, en particulier pour GERMEVILLE, car en ce qui concerne CHILLE il reste quelques détails à finaliser avant de lancer le chantier.

La réalisation de ces aménagements s'effectue en partenariat avec le cabinet d'architectes « Atelier du Trait » de St Fraigne.

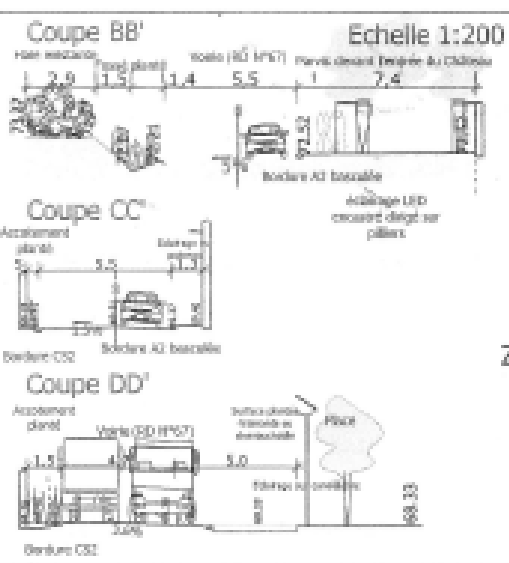
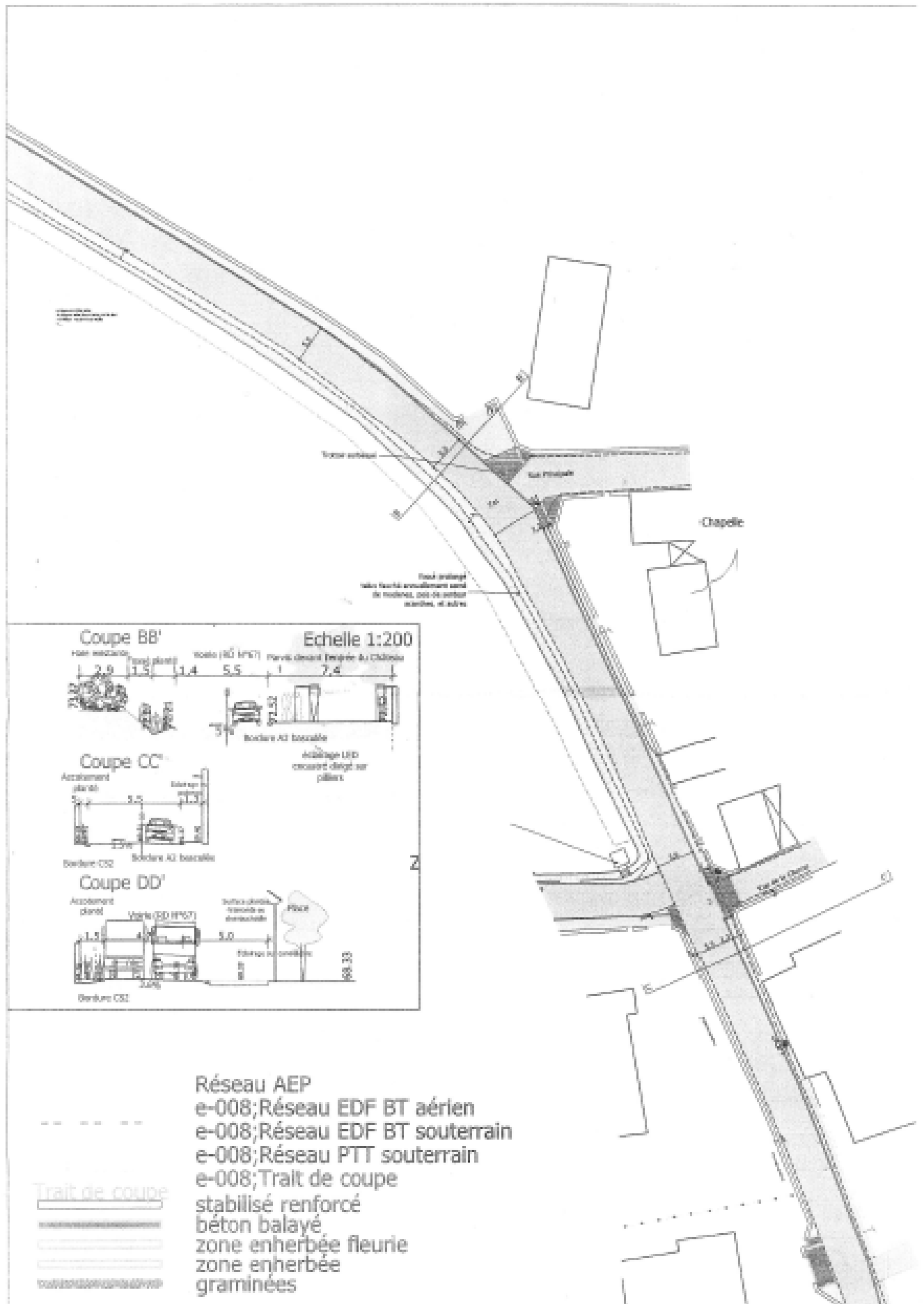
Il faut également noter que la réalisation de ce chantier a nécessité l'achat du petit terrain qui jouxte la place appartenant à M. DILHAC pour la somme de 900€.

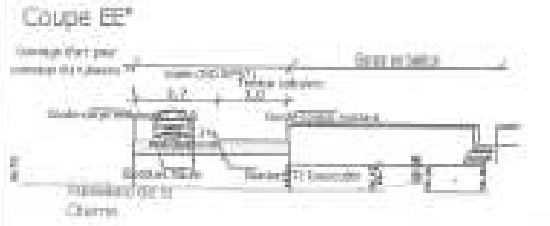
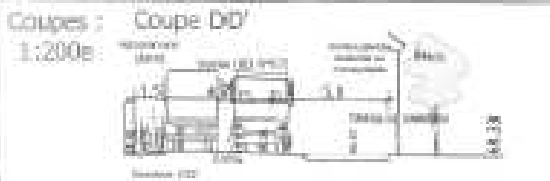
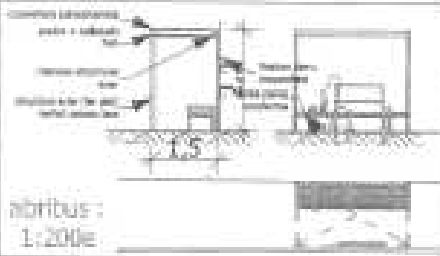
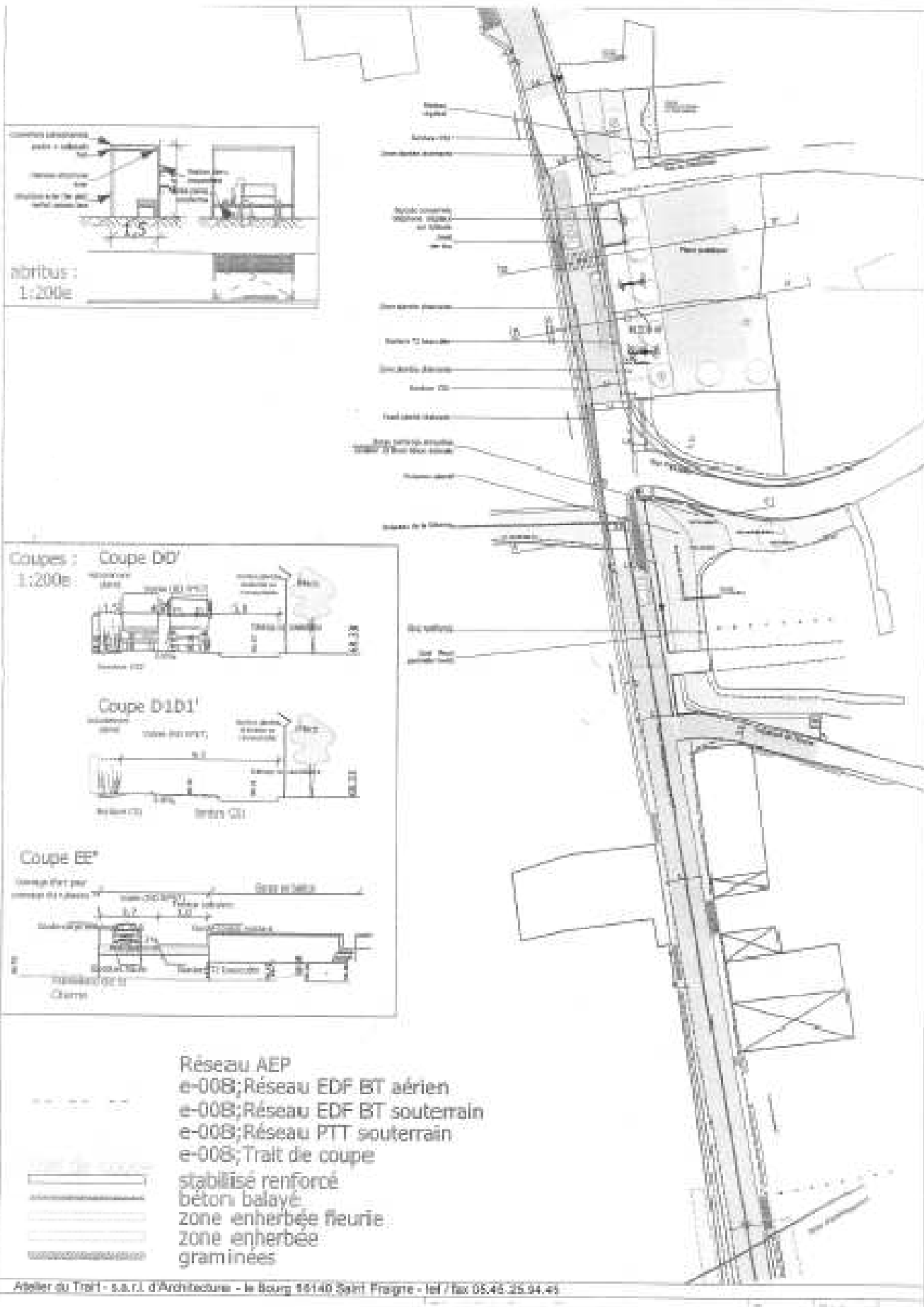
Les travaux de GERMEVILLE devraient débuter prochainement par l'effacement des réseaux aériens (téléphone et EDF), puis se poursuivre par l'aménagement des berges et de la partie roulante. (voir les schémas joints)

L'ambition de ce projet n'est pas uniquement l'embellissement du bourg de Germeville, c'est aussi et surtout un objectif de sécurité. Après les travaux la traversée devrait s'effectuer à un rythme plus compatible avec la vie quotidienne dans le village.

Nous espérons qu'ainsi tous, usagers et riverains y trouveront satisfaction.

Toutefois la réalisation des travaux dans Germeville ne pourra s'effectuer sans occasionner quelques désagréments concernant la circulation dans le village. Aussi tout sera fait pour que tous les usagers subissent le moins de perturbations possible. Nous demandons par avance à tous d'être indulgents pendant cette période, que nous nous efforcerons de rendre la plus courte possible.





- Réseau AEP e-008; Réseau EDF BT aérien e-008; Réseau EDF BT souterrain e-008; Réseau PTT souterrain e-008; Trait de coupe
- ===== stabilisé renforcé
- béton balayé
- zone enherbée fleurie
- zone enherbée
- graminées

Plan éolien

Depuis quelques mois, la société VINCI Construction France a initié auprès des communes de Oradour/Lupsault/Les Gours une réflexion concernant le développement d'un projet éolien. Entre 5 et 8 années sont nécessaires pour voir aboutir ce type de projet particulièrement long et complexe.

Suite à l'accord de principe accordé entre autre par le conseil municipal d'Oradour à la fin de l'année 2009, la société VINCI Construction France a lancé avec le bureau d'études environnementales indépendant Altech une étude de préfaisabilité. Parmi les nombreux éléments pris en compte dans cette étude, nous pouvons entre autres citer :

- La protection des habitations (distance minimale de 700m)
- Les enjeux environnementaux
- Les enjeux paysagers et patrimoniaux
- Les servitudes d'utilité publique
- Le potentiel de vent
- ...



Les conclusions de cette pré-étude ont été présentées aux trois conseils municipaux le 24 février dernier, puis aux services de l'Etat le 1^{er} avril. Ces conclusions semblent conforter la pertinence d'un projet éolien sur le territoire de nos communes.

Cette première étape ayant été franchie avec succès, le projet va maintenant entrer dans sa phase d'étude d'impact environnementale. Cette étude longue et complexe est la partie centrale de l'analyse du projet. Au cours de l'année à venir, la paysagiste et le naturaliste du bureau d'étude Altech vont ainsi répertorier et analyser les enjeux environnementaux, paysagers et architecturaux du site éolien. Leur expertise sera ensuite complétée par une étude acoustique, gage du respect de la loi sur le bruit de voisinage. En parallèle de cette étude une campagne de mesures de vent sera effectuée : un mât de mesures haubané de 50m sera installé à cet effet.

En parallèle de ces études, des phases de concertation régulières sont et seront mises en place avec différents interlocuteurs :

- Les élus locaux
- Les riverains
- Les services de l'état
- Les propriétaires/exploitants des terrains concernés

Evènements municipaux

Fin janvier 2010, Mme BOUTENEGRE, après 39 années passées à la commune d'Oradour, prenait sa retraite.

"Employée à mairie d'Oradour depuis le 1^{er} avril 1971 en tant qu'adjoint administratif, j'y ai passé toute ma vie professionnelle jusqu'au 31 janvier 2010, date à laquelle l'heure de la retraite a sonné. J'ai débuté avec M. HERIARD DUBREUIL Jacques, maire de 1971 à 1989. M. SYLVESTRE Gustave lui a succédé de 1989 à 1995, puis ensuite M. CLEMENT Yves, toujours en poste à ce jour. j'ai eu l'occasion, au cours de ma carrière, de côtoyer des gens qui m'ont apporté beaucoup de satisfaction." Marie BOUTENEGRE.

Emilie GREZILLER a été recrutée pour la remplacer.

"Je sors des études en juin 2009 en obtenant le diplôme de préparatrice en pharmacie. Après des recherches dans ce domaine, je ne parviens pas à trouver un poste. J'ai alors postulé à la Coopérative Agricole d'Aigre où je suis restée 4 mois. J'ai ensuite entendu parler du poste de secrétaire qui se libérait début janvier 2010, j'ai donc postulé après avoir passé une journée dans la mairie de ma commune, La Chapelle. J'ai pu me rendre compte que ce poste ne pouvait que me plaire par sa diversité et son autonomie. Me voici aujourd'hui dans votre commune où je suis parfaitement accueillie." Emilie GREZILLER, 23 ans

Mlle GREZILLER assure le secrétariat de la mairie d'ORADOUR et aussi celui de MONS.

Les animations



Téléthon 2009

Les 5 et 6 décembre 2009, la commune d'Oradour, à son tour, accueillait le Téléthon. De nombreuses manifestations diverses et variées ont été proposées sur le pays d'Aigre. A Oradour, le week-end a été bien rempli : chasse au chevreuil, le code de la route, scrapbooking, randonnée pédestre, atelier cuisine et repas anglais, randonnée cycliste, course à pied, démonstration de step, fil rouge en vélo d'appartement, jeux de société. Le téléthon 209 s'est clôturé par le traditionnel repas du dimanche soir pour lequel Mauricette nous avait mitonné un succulent civet.

Cette année encore, le Pays d'Aigre a montré son engagement pour cette cause en récoltant 12960 € reversés à l'AFM.

Rendez-vous est donné pour l'édition 2010 à Tusson.



Le Tour du pays d'Aigre



Samedi 6 mars 2010, la 7^{ème} édition du Tour du Pays d'Aigre organisée par l'association cycliste Jarnac Aigre Rouillac, s'est déroulée sous le soleil mais dans le vent. Cette année, c'est la commune de Lupsault qui a accueilli le départ et l'arrivée de cette course, une classique du début de saison dans le grand Sud-Ouest. De nombreuses équipes de division nationale y ont participé. Le parcours de 119 km a visité l'ensemble de communes du canton d'Aigre. Ainsi, les coureurs sont passés à Oradour, Germeville puis à Chillé sur la boucle du circuit final. C'est Stéphane Reimherr de l'US Montauban qui a remporté cette course.



La Communauté de communes du Pays d'Aigre

A l'issue des élections municipales, un nouveau Conseil communautaire a été installé.

Franck BONNET a été élu Président.

Ont été élus :

1^{er} Vice-président : Jean-Paul AYRAULT, chargé de l'assainissement.

2^{ème} Vice-président : Brigitte FOURÉ, chargée du tourisme.

3^{ème} Vice-président : Michel LOTTE, chargé des finances.

La Communauté de communes du pays d'Aigre regroupe les 15 communes du canton d'Aigre.

Les communes

Les maires

AIGRE

Jean-Paul AYRAULT

BARBEZIÈRES

Didier RAVION

BESSÉ

Noël LIZOT

CHARMÉ

Yvette CLERGEAU

ÉBRÉON

Bruno LATOUCHE

FOUQUEURE

Jean-Pierre ROSSIGNOL

LES GOURS

Didier TEXIER

LIGNÉ

Jean-Paul MARTIN

LUPSAULT

Jacky PAYANT

ORADOUR

Yves CLEMENT

RANVILLE BREUILLAUD

Didier VIAUD

SAINT-FRAIGNE

Franck BONNET

TUSSON

Jean VINZENT

VERDILLE

Jacques TOURNAT

VILLEJÉSUS

Nadia CAILLAUD

Les maires d'Ebréon et d'Oradour ne sont pas délégués intercommunaux.

Le personnel :

Christine BOURDIER : Directrice

Annie FRANCOIS : Secrétaire Comptable

Marie-Christine BROUSSE : Secrétaire

Pascale VOLLETTE : Technicienne Assainissement

La nouvelle équipe continue de travailler sur la préparation de l'avenir du Pays d'Aigre dans un souci permanent de le rendre plus attractif

Animations culturelles financées par la CDC :

Courant année 2011, nous aurons sur la communauté de communes 2 spectacles décentralisés de la Palène tout public (Nicolas Jules et régis Mailhot)

Réhabilitation des logements :

Un logement de type T4 a été réhabilité au-dessus de la mairie de BESSÉ et a trouvé des locataires.

Trois autres sont également finis à VERDILLE (2 logements T4 et un studio), ils sont aussi loués ainsi que celui-ci des GOURS.

Le coût total des travaux, y compris frais annexes (frais d'appel d'offres, honoraires architectes, ...) pour ces logements est de 600 000€ TTC. Un emprunt de 450 000€ a été réalisé pour les financer, ainsi que pour ceux du logement des GOURS (T5), étant précisé que des subventions du Conseil Général et de l'Etat permettant de les financer pour partie ont été obtenues.

Les annuités de celui-ci devraient être couvertes par les loyers.

Bibliothèque intercommunale des sites de SAINT-FRAIGNE et de TUSSON :

Episodes à rebondissement ces bibliothèques !... Elles sont terminées. Il ne manque plus que le mobilier qui va être prochainement acquis (les consultations sont en cours) et le recrutement d'un ou une bibliothécaire à raison de 16h/semaine. Son premier travail sera la constitution du fonds de livre. Une bonne partie viendra de la bibliothèque départementale de prêt.

Coût des travaux, y compris frais annexes : 628 811€ TTC.

Des subventions à hauteur de 65% ont été obtenues du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat. Un emprunt de 218 000€ est réalisé.

Plan d'eau des GOURS :

Nouveaux horaires pour la baignade surveillée : du 10 juillet au 22 août 2010 - 14h00 à 19h30 - tous les jours sauf les lundis.

Création d'un Complexe sportif et d'un « Pôle jeunesse » à AIGRE :

La première structure a vu le jour à l'automne 2009 et la deuxième sortira de terre courant deuxième semestre 2010 près de l'actuel gymnase, lieu où se sont créées des habitudes pour les jeunes avec la présence de l'école maternelle, du collège. Cette synergie serait alors renforcée. Initiés par le précédent Conseil communautaire et revalidés par le nouveau, ces projets ont fait l'objet de plusieurs études, de rencontres, de débats, en vue de maîtriser les coûts tout en tenant compte des besoins des futurs utilisateurs. Un sacré challenge ! Cela devrait être un superbe ensemble architectural. Les consignes données aux architectes étant de véhiculer à travers ces constructions une image moderne et d'intégrer une démarche de type « haute qualité environnementale » dans leurs études. Il faut toutefois annoncer dès aujourd'hui que le coût de ces projets, ajouté aux coûts des autres réalisations déjà finalisées et aux coûts de fonctionnement, aura un impact sur les impôts locaux. Mais pour l'heure, la recherche de subventions aboutit à financer 80% des projets par ce biais en vue de diminuer le plus possible cet impact.

Coût prévisionnel du Complexe sportif, y compris frais annexes : 1 525 200€ TTC.

Coût prévisionnel du Pôle jeunesse, y compris frais annexes : 913 000€ TTC.

Le Complexe sportif :

Cette nouvelle salle de sport est très attendue, en particulier par les professeurs du collège et par les sportifs. Elle devrait être opérationnelle à la rentrée de septembre 2010. La salle est dimensionnée pour accueillir des compétitions interrégionales. Ne pas oublier que nous sommes au cœur du Poitou-Charentes...Cela va entraîner des rencontres... Il va y avoir du sport ! Toutes ces animations devraient entraîner des retombées économiques pour le Pays d'Aigre. Bref, montrer une nouvelle fois que le Pays d'Aigre est un territoire qui bouge et qui est plein d'avenir.

Le Pôle jeunesse :

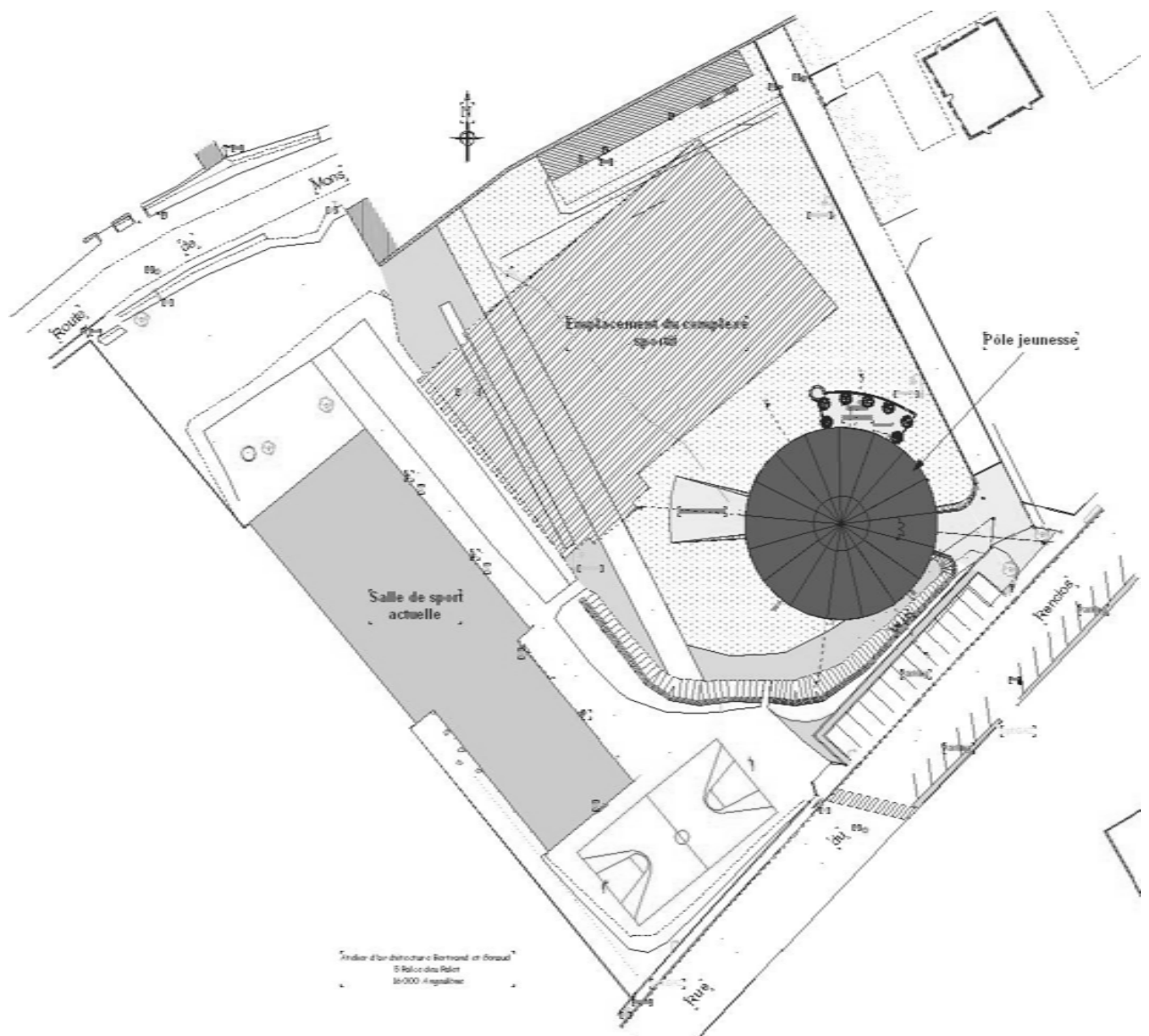
Les appels d'offres ont été lancés au mois de mai. Les travaux pourraient débiter à l'automne.

Il sera composé de deux pôles :

- l'un pour « l'Accueil de loisirs sans hébergements » pour les 3-16 ans (Accueil de loisirs, actions pour les ados) et géré par l'A.P.E.T.I.P.A. Cet accueil fonctionne actuellement dans les locaux vétustes de l'ancienne école maternelle d'Aigre.
- l'autre dédié à la « petite enfance » (Halte-garderie, Lieu accueil enfants /parents, Relais Assistantes Maternelles) dont la gestion sera confiée à l'ADMR.

Pour mener à bien les actions pour la « petite enfance », un professionnel de la petite enfance sera recruté.

Toutes les actions proposées sont soutenues financièrement et techniquement par la CAF, le Conseil Général, la MSA et l'État. La charge de la CDC liée à ces activités est de 23 142,37€ pour 2008. Celle-ci devrait passer à 42 454,66€ à l'ouverture du Pôle jeunesse.



Service assainissement

Assainissement non collectif :

Les installations d'assainissement non collectif peuvent être à l'origine de problèmes sanitaires ou environnementaux, soit directement à cause d'une mauvaise conception des installations, soit indirectement par l'intermédiaire des matières de vidange qu'elles génèrent.

Pour répondre à ces enjeux, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 20 décembre 2006, maintient au titre des compétences obligatoires des communes, le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

Toutes les installations d'assainissements non collectifs doivent être contrôlées avant le 31 décembre 2012. A l'issue du contrôle, en cas d'avis défavorable, le particulier a 4 ans pour réaliser les travaux de réhabilitation, conformément à l'article L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique.

Sur Oradour, on a 72 habitations qui sont en assainissement non collectif (puisque l'on ne compte pas le village de Germeville qui va passer en assainissement collectif) et 82 % de ces installations ont été contrôlées.

Assainissement collectif :

Le village de Germeville va donc passer en assainissement collectif. Etant donné que la Communauté de Communes n'aurait pas eu l'autorisation de faire deux stations d'épuration l'une à Germeville et l'autre à Aigre (celles-ci auraient été trop proches l'une de l'autre pour un rejet des eaux traitées dans l'Aume), une grosse station d'épuration de 2 200 équivalents habitants va donc être réalisée sur la commune d'Aigre pour assainir les eaux usées d'Aigre, de Germeville, de Villejésus (le Bourg, la Chaussée et les Granges) et d'Aizet (Marcillac-Lanville).

Le choix du maître d'œuvre de la station est fait, c'est "Hydraulique environnement" qui a remporté le marché. On espère que les travaux pourront commencer d'ici 3 ans, à condition bien sûr d'avoir les arrêtés de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Pour que Germeville puisse prétendre à l'assainissement collectif, le Conseil Général de la Charente vient de mettre en place un nouveau critère d'éligibilité pour l'attribution des subventions : il faut que les diagnostics de l'existant des assainissements non collectifs des zones prévues en assainissement collectif soient réalisés. Ainsi en de 2009 à 2010, la technicienne assainissement de la Communauté de Communes viendra faire sur le hameau de Germeville, le contrôle diagnostic de chaque habitation.

Les boues de l'actuelle station d'épuration :

Actuellement, la Communauté de Communes a des difficultés pour gérer les boues issues de la station d'épuration d'Aigre

Aussi, la Communauté de Communes a décidé de modifier la filière boues et de mettre en place un plan d'épandage pour valoriser les boues en agriculture. L'étude pour la mise en place d'un plan d'épandage est en cours, les agriculteurs volontaires pour épandre les boues sont trouvés.

Le SIAEP

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de Saint-Fraigne

Président : Franck BONNET

Animatrice Re-Sources : Aurélie MENARD (Remplacement de Frédérique JOUBERT)

Le SIAEP de la Région de Saint Fraigne fédère 15 communes charentaises. En tant que citoyens, certaines interrogations peuvent naître sur le rôle et les actions du Syndicat. J'espère pouvoir y apporter des réponses.

Quelles sont les missions du Syndicat d'Eau ?

- le prélèvement et le traitement de l'eau
- la distribution d'une eau de bonne qualité aux abonnés (soit 2457 abonnés représentant 4713 habitants plus une partie des abonnés du Syndicat d'eau de Villefagnan)
- la « gestion patrimoniale » des réseaux qui consiste à maintenir les canalisations en bon état et procéder à l'extension des réseaux pour alimenter de nouvelles habitation ou entreprises
- la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la ressource notamment par son engagement dans la Programme Re-Sources (voir l'article spécifique programme Re-Sources).

Quelle est la tarification en 2010 ?

- Abonnement principal 38.30 euros
- Abonnement secondaire 25.00 euros
- Prix unique du m³ 0.72 euros

Quelles actions ont été menées par le Syndicat en 2009 ?

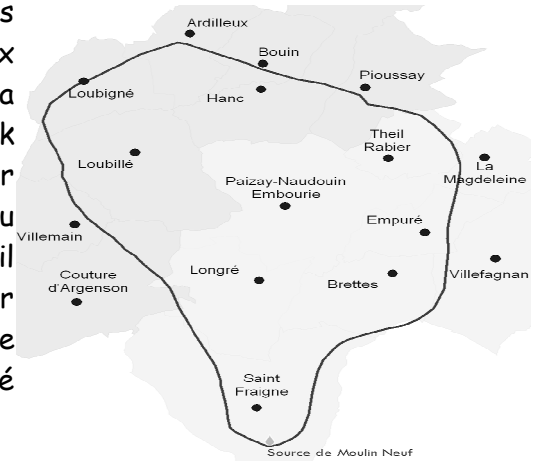
En 2009, le syndicat d'eau a réalisé des renouvellements de canalisations sur les communes d'Oradour, Villejésus et Verdille et des extensions de réseaux sur les communes de Verdille, St-Fraigne et Ligné. Le programme 2009 se poursuit, il concerne des renouvellements de canalisations sur les communes d'Oradour, St-Fraigne et Villejésus.

Et le budget ?

Le budget de fonctionnement s'élève à 370 932 euros. L'investissement représente 544 198 euros avec une part importante consacrée aux renouvellements de canalisation (315 000 euros). Ces travaux assurent une meilleure rentabilité du réseau car ils permettent de résoudre les problèmes de grosses fuites sur les canalisations.

Le président
Franck Bonnet

L'année 2010 marque la deuxième phase opérationnelle du Programme Re-Sources dont l'objectif est de résorber les teneurs en nitrates et en pesticides observées dans les eaux brutes de la source de Moulin Neuf. Les élus du SIAEP de la région de Saint-Fraigne, sous la présidence de Monsieur Franck Bonnet, ont permis la mise en place d'action de prévention sur l'aire d'alimentation de captage en mobilisant une partie du budget du syndicat. L'animatrice a mené un gros travail d'information et de sensibilisation des acteurs locaux pour mettre en œuvre ces actions. La relève a été prise temporairement par Aurélie MENARD, le temps du congé maternité.



Clin d'œil sur 2009

Une partie du programme d'action 2009 a été réalisé notamment grâce à la mobilisation des agriculteurs, des collectivités du BAC et des partenaires du programme.

En effet, la profession agricole s'est montrée très réceptive à la sauvegarde de l'environnement et notamment la lutte contre la pollution de l'eau.

Ainsi, nous remercions les 35 exploitants qui se sont portés volontaires dès le lancement du programme fin 2008, pour la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation. Par cette démarche, ils ont accepté de remettre en cause leurs pratiques présentant un risque pour la qualité de l'eau et de se voir proposer des pistes d'amélioration économiquement viables (fertilisation, protection des cultures, aménagement de zones tampons...). Les diagnostics ont pour objectifs de :

- ♦ réfléchir à une meilleure performance agro-environnementale et technico économique du système d'exploitation et des pratiques
- ♦ d'anticiper les évolutions réglementaires

Par le volontariat de ces exploitants, une dynamique locale s'est mise en place pour réfléchir individuellement et collectivement, à des solutions alternatives. Plusieurs exploitants se sont investis dans des changements de pratiques (techniques alternatives), des Mesures Agro-environnementales (respect d'un cahier des charges précis en échange d'une aide compensatoire) ou des Plan Végétal Environnement (permet l'octroi de subvention pour soutenir les agriculteurs dans leurs investissements agro environnementaux).

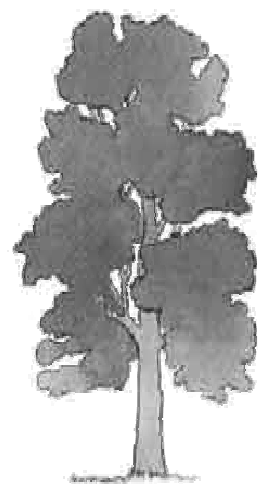
Les Organismes Professionnels Agricoles ont acceptés de se joindre à la démarche et d'être un relais de l'information important sur le territoire. Des journées techniques sur l'implantation et l'entretien de haies, la préservation des prairies ont été organisées avec l'association Prom'Haie, le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres et la Fédération de Chasse de Charente. Plusieurs journées d'informations ont eu lieu comme par exemple l'annonce du 4^o Programme

d'action en Zone vulnérable (Directive Nitrates) en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture et la Mission Inter Services de l'Eau.

Les collectivités du BAC ont aussi donné de leurs temps et de leurs moyens pour s'investir dans la démarche.

En partenariat avec les Communautés de Communes d'Aigre, de Villefagnan et du Cœur du Poitou, nous travaillons à la réhabilitation de tous les assainissements non collectifs dits « points noirs » présents sur le BAC. Les habitants des communes de Saint Fraigne et de Longré ont vu leurs dossiers traités en 2009 afin d'obtenir une aide financière de l'Agence de L'Eau Adour Garonne.

- ♦ Plusieurs communes du BAC ont signé la Charte Terre Saine qui vise le « Zéro pesticide » pour l'entretien des espaces communaux. Un à quatre papillons est attribué à la commune au fur et à mesure de ces efforts pour protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité... Les Pays Ruffécois et Mellois participent activement à ces opérations de réduction de l'utilisation des pesticides en proposant des actions de sensibilisation des élus, de formations des agents communaux et d'informations du grand public.
- ♦ Des actions de communication ont été menées avec le Syndicat Intercommunale d'Aménagement Hydraulique du Bassin de L'Aume Couture.



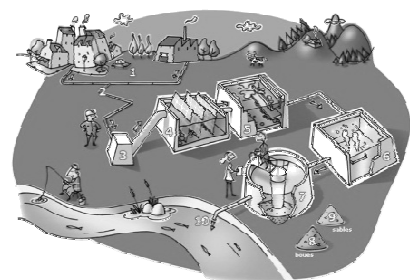
Suite à ces constats, en 2010 : on continue !

L'objectif de la démarche Re-Sources est de créer sur l'aire d'alimentation du captage de Moulin Neuf une dynamique constructive et de mettre en synergie les différentes initiatives pour permettre de résoudre de manière pérenne les problèmes de qualité observés sur la source de Moulin Neuf.

Basées sur le volontariat des différents acteurs et définies de manière concertée, les actions 2009 ont constitué une première étape et l'année 2010 se doit de poursuivre en ce sens.

Par l'intermédiaire de l'animatrice locale du SIAEP de la région de Saint-Fraigne, différentes actions seront proposées à tous les acteurs dont les activités constituent une source potentielle de pollution pour notre captage : collectivités, particuliers, agriculteurs.

- des diagnostics individuels d'exploitation
- des journées techniques de formation et d'information
- l'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs plans de -
désherbage pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- la réhabilitation des assainissements non collectifs
- des journées d'information pour le grand public et la diffusion d'un bulletin d'information



Plus d'infos sur le Programme Re-Sources sur <http://www.eau-poitou-charentes.org/Le-programme-Re-Sources-en-Poitou.html>



CONTACT

AURELIE MENARD,
ANIMATRICE DU PROGRAMME RE-SOURCES
SIAEP DE LA REGION DE SAINT-FRAIGNE
MAIRIE—LE BOURG
16 140 SAINT-FRAIGNE
05 45 65 97 17
RE-SOURCES@GMAIL.COM

Le SIAHBAC

C'est le 18 Février 1946 que fut créé le premier Syndicat de l'AUME. Depuis mai 1996 le Syndicat se prénomme **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Aume-Couture (S.I.A.H.B.A.C)**.

Composition du syndicat :

Président : Franck BONNET (Saint Fraigne)

Vice présidents : Florence DEVAUTOUR (Ambérac), Philippe BILLONDEAU (Lupsault)

comité syndical : 52 élus (2 titulaire et 2 suppléants par commune)

Le périmètre d'intervention du S.I.A.H.B.A.C s'étend sur treize communes : Aigre, Ambérac, Brettes, Ebréon, Fouqueure, Les Gours, Longré, Lupsault, Marcillac-Lanville, Oradour, Paizay-Naudouin, Saint Fraigne, Villejésus.

Ses compétences concernent la gestion des eaux, les travaux d'aménagement hydraulique et les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin. Les actions réalisées ont pour but de revaloriser le milieu aquatique, en tentant de rendre aux cours d'eau des propriétés morphologiques et écologiques plus naturelles. La mise en place des programmes d'actions est réalisée par un technicien rivière et l'exécution des tâches est effectuée par 2 agents à plein temps et 1 à temps partiel.

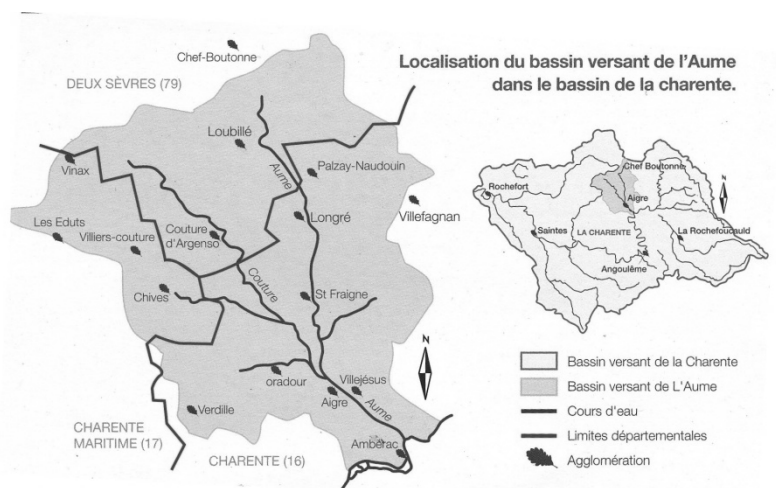


Le SIAHBAC a mis en place un ensemble d'ouvrages assez dense sur son réseau hydraulique. Ces ouvrages sont de deux types :

▶ **les empellements**. Ce sont des ouvrages dont la maîtrise des niveaux d'eau est effectuée à l'aide de vanelles (porte guillotine),

▶ **les barrages mobiles**. Ce sont des ouvrages dont la régulation des niveaux est réalisée par la superposition de poutrelles en bois. Situés principalement en amont d'Aigre, ils sont également appelés **barrages agricoles** car leurs réglages tiennent compte des pratiques agricoles locales.

Ces ouvrages ont été installés sur plusieurs années suivant les procédures réglementaires en vigueur. Cependant on peut noter plusieurs évènements à l'origine de



la gestation de ces ouvrages sur le bassin : l'assainissement des cours d'eau, la sécheresse de 1972, la crue centennale de 1982, le développement de l'irrigation.

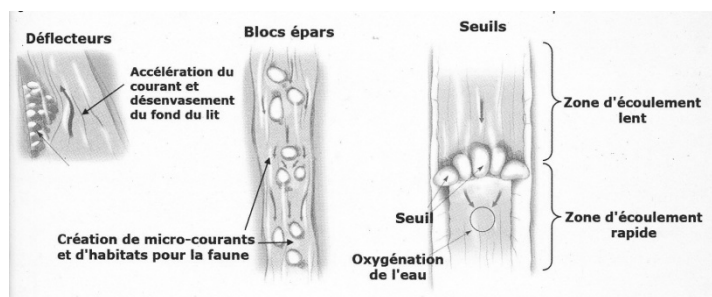
L'existence de l'ensemble de ces ouvrages présente des inconvénients importants. Elle n'est pas sans conséquences sur l'environnement :

► **le compartimentage de la rivière.** C'est l'impossibilité ou la difficulté du déplacement piscicole tout au long de l'année et notamment en période de reproduction. Toutefois, une gestion adaptée aux barrages mobiles permet, en concertation avec le Conseil Supérieur de la Pêche et la fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, de modérer les inconvénients de cette présence notamment en amont d'Aigre.

► **l'artificialisation des écoulements.** La présence de ces ouvrages favorise les écoulements lents au détriment d'écoulements naturellement rapides. Ceci peut entraîner le colmatage de zones de reproductions, ainsi que l'uniformisation du substratum situé dans l'emprise de l'ouvrage.

► **le réchauffement des eaux.** L'obligation (par arrêté préfectoral) de maintenir les ouvrages en position fermés limite les écoulements en période d'étiage et favorise le réchauffement des eaux.

On dénombre un total de 36 ouvrages.



En 2009, des travaux ont eu lieu sur notre commune. Sur le ruisseau de Chillé, la régie a créé des épis déflecteurs en végétaux et mis en place des micro seuils en pierre.

Le premier exemplaire du bulletin d'information du bassin versant Aume Couture : « Source d'inf'eau " est disponible en mairie.



Contacts : Julien BLANCANT
technicien rivière du SIAH du bassin Aume Couture
10, rue du pont Raymond - 16140 AIGRE
05 45 21 01 91 siahbac@orange.fr

Le Pays du Ruffécois



Contacts : Adresse : Hôtel de ville 16230 Mansle. Tél : 05.45.20.34.94
E-mail : pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

Il s'agit d'un syndicat mixte créé en 1979 et présidé par Michel HARMAND, maire de MANSLE. Reconnu comme syndicat de pays en 1997, il s'étend sur plus de 996 km² dans le nord Charente. Il est composé de 6 communautés de communes et de 6 communes isolées, soit 89 communes réparties sur un territoire regroupant près de 36.000 Habitants.

Le rôle du syndicat de pays est de définir une politique sur différents domaines d'intervention. Les actions du Pays du Ruffécois se concentrent sur les aides aux porteurs de projets sur le territoire.

Il coordonne des réseaux d'acteurs sur le territoire (réseaux des jardins, offices de tourisme) et mène également des actions en tant que maître d'ouvrage (exposition florale, valorisation du patrimoine, forum des métiers).

Le budget est composé de quatre sources de financement possible :

- Pour le fonctionnement et les actions du syndicat de pays, ce sont les cotisations des collectivités adhérentes, soit 158.283 € (4,50 € par habitant)
- Pour subventionner les projets sur le territoire :
 - 1) Contrat Régional de Développement 3.984.497 € sur la période 2007-2013
 - 2) Contrat de cohésion avec le Conseil Général 165.000 € sur la période 2009-2011
 - 3) Programme Européen Leader 1.560.000 € sur la période 2007-2013 concernant les projets liés à l'agriculture et à l'environnement.

Le Pays du Ruffécois est administré par :

- Un Président : Michel HARMAND
- Cinq vice-présidents : Messieurs F. BONNET, B. CHARBONNEAU, Jean-Marc de LUSTRAC, Michel MAMY, E. SAULNIER.
- Huit thématiques : Tourisme, Cadre de vie, Economie Emploi et Formation, Solidarité et Services à la personne, Sport et Santé, Culture, Communication, Ligne à Grande Vitesse.
- Un comité syndical : composé de 178 délégués (deux par commune), c'est l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne notre commune, les 2 délégués titulaires sont :

- Jean-Guy BROUTIER pour la commission Emploi et Formation, président Michel HARMAND
- Christian ROUSSEAU pour la commission Cadre de Vie, président Franck BONNET

La principale action en cours du Pays du Ruffécois concerne le programme LEADER. L'Europe investit dans le Ruffécois, et cet investissement se décline au travers de trois objectifs :

- 1) Développer un tourisme de qualité par la mise en valeur des sites touristiques liés au végétal.
- 2) Préserver l'environnement en valorisant le patrimoine naturel du Ruffécois
- 3) Diversifier l'agriculture en incitant à de nouvelles utilisations du végétal et respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne les autres actions il s'agit principalement :

- D'une aide au programme d'éducation nutritionnelle, afin de promouvoir l'équilibre alimentaire notamment par l'éducation des jeunes à l'école,
- De favoriser l'accès aux activités sportives (courses cyclistes),
- De mettre en place une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat),
- D'organiser des forums des métiers,
- De créer une prise de conscience de l'ensemble des acteurs du territoire concernant la gestion des ressources en eau, et informer de la dangerosité des pesticides pour l'environnement,
- D'aider le tourisme autour du patrimoine naturel et culturel (les jardins éphémères à St. Fraigne),
- D'une mise en valeur du patrimoine (restauration et création de vitraux, exposition et vises in situ des sites Mégalithes),
- D'animations culturelles (nuits Romanes, résidence d'artistes)



Le syndicat mixte du collège

Ce syndicat créé en 1985, a pour objet d'apporter un soutien financier aux actions scolaires et périscolaires culturelles et sportives organisées par le collège d'Aigre (voyages scolaires et sorties) ainsi qu'aux équipements sportifs mis à dispositions par la Communauté de communes du Pays d'Aigre.

Chacune des 18 communes adhérentes (Aigre, Barbezières, Ebréon, Fouqueure, Les Gours, Ligné, Lupsault, Marcillac Lanville, Mons, Oradour, Ranville Breuillaud, Saint Fraigne, Tusson, Verdille, Villejésus, CDC de la Boixe : Ambérac, La Chapelle, CDC du Manslois : Luxé) verse au syndicat mixte une somme de 115€/élève.

A la rentrée 2009, le collège de l'Osme comptait 188 élèves dont 4 d'Oradour.

Les écoles et les enfants d'Oradour



Notre commune compte 28 enfants dont 18 enfants sont scolarisés sur l'un des établissements scolaires du pays d'Aigre : 2 vont à la maternelle publique d'Aigre, 8 à l'école élémentaire publique d'Aigre, 2 à l'école privée d'Aigre, 2 à l'école de Verdille et 4 au collège d'Aigre.

Deux des plus jeunes (moins de 3 ans) se retrouvent à Aigre aux « p'tites Goûles », groupe d'éveil mis en place par l'ADMR accueillant les enfants non scolarisés accompagnés d'un parent ou de leur assistante maternelle.

Certains enfants dès 3 ans, fréquentent l'Accueil de loisirs à Aigre, et/ou pratiquent une activité culturelle ou sportive (tennis, handball, musique, équitation...).

Bien vieillir chez soi

Amélioration de l'habitat des personnes âgées

La subvention du Conseil Général peut couvrir, en fonction des revenus, jusqu'à 30% du montant des travaux plafonné à 5000 euros (mise aux normes de l'électricité, ou de l'assainissement, réfection de la toiture, remplacement de la chaudière, isolation, pose d'un monte-escalier...).

Les critères pour bénéficier de cette aide :

- avoir plus de 70 ans
- être propriétaire de son logement (ou usufruitier)
- disposer de revenus modestes (1000 euros par mois au plus pour une personne seule et 1600 euros pour un couple)

D'autres aides peuvent venir compléter le dispositif, venant de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), de caisses de retraite ou de caisses d'assurance maladie... Avec, à chaque fois, des critères d'attribution différents.

Adresses utiles :

PACT Charente

45 rue du Sauvage

16000 Angoulême

05 45 95 62 02

Pact.arim.16@wanaddo.fr

Site : <http://pact16.adalogis.fr>

ANAH Délégation locale de la Charente

43 rue du Dr Charles Duroselle

16000 Angoulême



Les centres médico-sociaux sont à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Vos contacts pour le Ruffécois : Florence BETOUL centre médico-social de Ruffec 05 45 31 74 56

MAIRIE d'ORADOUR:

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 17 heures

Le jeudi de 14 heures à 17 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

PERMANENCES A LA MAIRIE D'AIGRE

CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)

Tous les jeudis de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 15 H 30

CRAMCO (caisse régionale d'assurance maladie du centre-ouest)

Le 1er mercredi du mois de 14 H à 16 H 30 sur rendez-vous au 05.45.39.96.60

CONCILIATEUR : 4e lundi de 14 H à 16 H sur rendez-vous au 05.45.21.10.56

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE

Tél : 05.45.21.10.48 Fax : 04.45.21.10.57 E-mail : developpement-cdcaigre@wanadoo.fr

Permanence des associations : Tél 05.45.21.04.90

ADMR (aide à domicile) 10 rue du pont Raymond 16140 Aigre

Tél/Fax : 05.45.21.21.31

CENTRE MEDICO-SOCIAL : 5, Grande rue à Aigre

Assistance Sociale du Secteur : mercredi matin sur rendez-vous au 05.45.31.04.14

Assistante Sociale MSA : le 3eme vendredi de 14 H à 16 H

PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation)

Aides aux demandeurs d'emploi de 18 à 26 ans, le vendredi de 9 H à 10 H 30

sur rendez-vous au 05.45.31.39.35

SIAHBAC (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture)

Tél : 05.45.21.01.91 Fax : 05.45.21.01.67

CROIX ROUGE FRANCAISE

Tél : 05.45.21.31.48

DECHETTERIE VILLEJESUS

Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H



ORDURES MENAGERES

Sacs noirs : le vendredi matin (le lendemain si férié)
suremballages, sacs, films, enveloppes, pots en plastique, barquettes en polystyrène, couches, gobelets, assiettes, couverts en carton et en plastique, papiers et boîtes en métal ou en carton salis, ampoules à filaments, vaisselle

Sacs jaunes : le vendredi des semaines paires (le lendemain si férié)
bouteilles d'eau de jus de fruits, de lait en plastique, bouteilles d'huile, flacons de produits de toilettes et de produits ménagers en plastique, aérosols, boîtes de conserve, boîtes en métal, bidons en métal, cartonnettes, boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, papier.

GENDARMERIE AIGRE - ROUILLAC

Aigre Tél : 05.45.21.10.12

Rouillac Tél : 05.45.96.50.19

Permanences à Aigre : Lundi de 8 H à 12 H

Jeudi de 8 H à 12 H

Samedi de 8 H à 12 H

MEDECINS à AIGRE

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Roger REVEILLAUD : 05.45.21.10.23

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

PHARMACIENS à AIGRE

VIGNAUD - SOULAT : 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Pharmacie du Pays d'Aigre NÉCRET Vincent 30 Grande rue Tél : 05.45.21.36.61

POMPIERS : 18

SAMU : 15

DON DU SANG

Accueil des donneurs : Hôpital de Girac St. MICHEL Tél : 05.45.91.46.84
du lundi au vendredi de 8 H à 13 H et de 13 H 30 à 18 H

La prochaine collecte de sang à la salle des fêtes d'AIGRE aura lieu le mercredi 03 novembre 2010 de 16 heures à 19 heures 30

OFFICE DE TOURISME du PAYS D'AIGRE

Place de l'hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél : 09.64.41.35.63 Fax : 05.45.21.26.70 e-mail : officetourisme.aigre@orange.fr

Ouverture : Avril - Octobre : du lundi au samedi de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 30

Hiver : du mardi au samedi de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Et la TNT



Vous recevez encore les chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, CANAL+, France 5 / Arte, M6) par voie hertzienne en analogique à l'aide d'une antenne "râteau"?

Le 19 Octobre 2010, dans le Centre et en Poitou-Charentes, la télévision analogique sera coupée et remplacée définitivement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Depuis 2005, les deux modes de réception (analogique et numérique /TNT) cohabitent sur le territoire français mais cela représente un coût important et occupe de la place sur les bandes de fréquences (VHF /UHF) de diffusion. En effet, un canal analogique permet la diffusion d'une seule chaîne, tandis qu'un canal numérique en France permet la diffusion de 5 à 6 chaînes regroupées dans un multiplex.

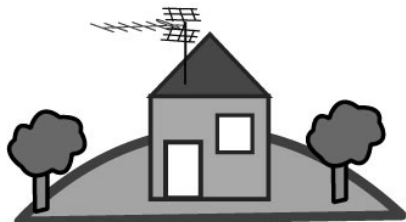


Le passage au Tout Numérique, c'est donc l'arrêt total de la diffusion de la télévision analogique et son remplacement par la télévision numérique (TNT)

Pour éviter l'écran noir au moment de la coupure, vous devez **vérifier et adapter votre installation**. Cette opération s'avèrera nécessaire avant le passage au Tout Numérique dans votre région pour garantir la bonne réception de la TNT et surtout la réception de toutes les chaînes.

Comment recevoir la télévision numérique ? Deux modes de réception principaux :

La TNT en terrestre



Si vous êtes couvert par un émetteur TNT hertzien, vous pouvez recevoir la TNT à l'aide d'une antenne "râteau" et d'un tuner TNT, soit directement intégré au téléviseur, soit avec un adaptateur TNT relié à votre téléviseur.

La TNT par le satellite



Si vous n'êtes pas couvert par un émetteur TNT hertzien (zone d'ombre) ou si la réception est difficile, vous pouvez recevoir la TNT par satellite à l'aide d'une parabole et d'un terminal satellite numérique .

Pour toute question, vous pouvez contacter le centre d'appel « tous au numérique », au 0970 818 818* ou le site <http://www.tousaunumerique.fr/>

* Numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00

N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions .

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Les rédacteurs :
Corinne BAILLARGEAU
Olivier BAILLARGEAU
Bernard CLEMENT
Christian ROUSSEAU
Thierry SYLVESTRE

Août 2010